

PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION

Réunion du lundi 4 juillet 2022 à 18h00

Président : M. David BLATTES

Présents : Mmes Meriem FERHAT- Nérیمان BENDRIA - MM. Mazouz BELGHARBI - Didier MAS - Alain NEGRE - Frédéric GROS - Hervé GRAMMATICO - Paul GRIMAUD - Stéphan DE FELICE - Guy MICHELIER - Frédéric CACERES - Khalid FEKRAOUI

Absents excusés : Mme Shirley BUCH - MM. Olivier SIMORRE - Guillaume MAILLE - Jean-Louis DENIZOT- Joseph CARDOVILLE

Participent à la réunion : M. Jean-Philippe BACOU- Vincent BOSC- Michael VIGAS

Le procès-verbal de la réunion du 7/06/ 2022 est approuvé à l'unanimité.

Important : les présentes décisions sont susceptibles d'appel conformément à l'article 11.3.3 du règlement intérieur de la ligue & l'article 14 du règlement intérieur du District de l'Hérault de Football, dans un délai de sept jours devant la commission supérieure d'appel de la Ligue d'Occitanie.

I ACTUALITES / DIVERS

- Validation organigramme bureau nouvelle CDA

Michael Talavera (Président)
Ahmed Ben Bouazza
Fabien Durante Malvy
Arnaud Baert
Driss El Bane
Bernard Velez
Vincent Dubroca
Gaetan Martan
Balsan Monique

La proposition ci-dessus du nouveau bureau de la CDA est soumise au vote : **adopté à l'unanimité (13 voix pour)**

- Prorogations des commissions jusqu'à la nomination des nouvelles

Il est décidé de proroger les commissions jusqu'à la nomination des nouvelles.
La proposition ci-dessus est soumise au vote : **adopté à l'unanimité (13 voix pour)**

- Délégations de signature

Délégations de signatures aux élus pour ce qui concerne notamment les appels du Comité de Direction : David BLATTES, Jean-Louis DENIZOT, Mazouz BELGHARBI.

Délégations de signatures aux élus pour ce qui concerne notamment les signatures de procès-verbaux, convocations, notifications et courriers émanant des Commissions, aux membres de Commissions suivants : Bureau du Comité de Direction, Comité de Direction, Commission Générale d'Appel & Commission d'Appel Disciplinaire et toute autre Commission : David BLATTES, Didier MAS, Mazouz BELGHARBI, Paul GRIMAUD, Jean-Louis DENIZOT, Hervé GRAMMATICO, Joseph CARDOVILLE, Frédéric GROS, Meriem FERHAT.

Délégation de signatures aux permanents, Bureau et Comité de Direction : Christelle BRESSON, Edith CRUZ, Jean-Philippe BACOU

Commission des Finances : Christelle BRESSON, Jean-Philippe BACOU

Com. Générale d'Appel & Com. d'Appel Disciplinaire : Edith CRUZ, Cédric BAYAD, Jean-Philippe BACOU

Com. de Discipline : Cédric BAYAD, Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Jean-Philippe BACOU

Com. Départementale de l'Arbitrage : Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Cédric BAYAD, Jean-Philippe BACOU

Com. du Statut de l'Arbitrage : Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Cédric BAYAD, Jean-Philippe BACOU

Com. Règlements & Contentieux : Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Cédric BAYAD, Jean-Philippe BACOU

Com. des Délégués : Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Jean-Philippe BACOU

Com. des Terrains & Installations Sportives : Morgan BILLAUT, Jennifer MOCKELYN, Edith CRUZ, Cédric BAYAD, Jean-Philippe BACOU

Com. Technique : Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Jennifer MOCKELYN, Cédric BAYAD, Isabelle MALARTIC, Michaël VIGAS, Jean-Philippe BACOU

Com. de la Pratique Sportive : Morgan BILLAUT, Christelle BRESSON, Edith CRUZ, Jennifer MOCKELYN, Cédric BAYAD, Isabelle MALARTIC, Michaël VIGAS, Jean-Philippe BACOU

Com. Bonus / Malus : Cédric BAYAD, Isabelle MALARTIC, Jennifer MOCKELYN, Jean-Philippe BACOU

Com. Communication : Edith CRUZ, Isabelle MALARTIC, Jennifer MOCKELYN, Jean-Philippe BACOU

La proposition ci-dessus est soumise au vote : **adopté à l'unanimité** (13 voix pour).

Services civiques 2022/2023

La possibilité est laissée à nos conseillers techniques en fonction de leurs besoins de recruter des jeunes en service civique dans le cadre du PEF.

Réunion délégués 3/9/2022

Guy Michelier informe le Comité de Direction de la tenue de la réunion des délégués le samedi 3/09/2022.

II **PRATIQUE SPORTIVE**

Opération Buts et Filets et bâches

Hervé Grammatico informe et rappelle au Comité de Direction de la continuité et de la mise en place de diverses opérations d'achats de matériels pour les clubs à prix très attractifs (buts foot à 5, filet de tennis ballons, bâche de tir).

Journées de rentrée Foot Animation + Féminines

Mazouz BELGHARBI informe le Comité de Direction des futures dates des journées de rentrée.

17/09/2022 Rentrée U10/11

24/09/2022 Rentrée U8/9

01/10/2022 Rentrée U6/7

08/10/2022 Rentrée Féminines

Demande d'entente Saint Mathieu / Claret U15 et U17

La proposition ci-dessus est soumise au vote : ***adopté à l'unanimité (13 voix pour)***.

Coupes Occitanie

Il est rappelé le retour de cette compétition pour les catégories U15/17/19 et seniors pour la saison 2022/23.

A ce jour, aucune information de la ligue ne nous est parvenue.

Développement Foot loisir (foot à 8)

Mazouz BELGHARBI informe le Comité de Direction de la mise en place de pratiques loisir pour les clubs et de la communication faite sur le site du District à ce sujet.

Nouvelle forme de pratique U6/U7

Mazouz BELGHARBI informe le Comité de Direction de la mise en place du football à 4 pour ces catégories pour la future saison.

Carton blanc

Mazouz BELGHARBI informe le Comité de Direction que lors de l'Assemblée Générale de la LFA, il a été décidé d'étendre les expérimentations sur le carton blanc. Il demande à ce que la CDA étudie la possibilité de mettre en place ce système d'exclusion temporaire dans les catégories de jeunes.

Calendriers saison 2022/2023 (seniors vétérans)

Mazouz BELGHARBI présente au Comité de Direction le calendrier Séniors Vétérans pour la future saison 2022/23.

Forfait foot à 5

Afin d'endiguer un phénomène irrespectueux envers les organisateurs de plateaux, il est décidé d'appliquer une amende pour forfait non notifié, pour les équipes qui ne se présentent pas sur le plateau désigné mais qui changent de plateau d'elles même pour les catégories U6 à U9.

Mazouz BELGHARBI rappelle qu'il est possible de demander de changer ponctuellement de plateau après envoi d'un email au District avec les raisons qui motivent la demande.

Tout cela afin de permettre aux organisateurs de gérer sereinement leur manifestation et d'être respectés notamment en matière d'investissement financier.

III **FINANCES**

Droits engagements et amendes 2022/23

MONTANTS DES DROITS SAISON 2022 / 2023

COTISATION CLUBS

Art 17 Statuts du District

Clubs disputant les Championnats de Ligue 1 & 2 Pro	1 000 €
Clubs disputant les Championnats Nationaux amateurs	700 €
Clubs disputant les Championnats de R1, R2, R3, D1, D2	280 €
Clubs disputant les Championnats inférieurs à la D2	220 €
Membre individuel – Cotisation Art 9 Statuts du District	exempté
Droits d'entrée nouveaux clubs <i>A régler lors du dépôt du dossier d'affiliation</i>	180 €

Art 2 a) du Règlement Intérieur (RI) du District

ENGAGEMENT EN COMPETITIONS

Art 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles (RCO)

Départemental 1	96 €
Départemental 2	87 €
Départemental 3	78 €
Départemental 4	57 €
Départemental 5	57 €
Championnat Seniors Vétérans	55 €
Championnat Séniors F	39 €
Championnats U19 / U18 F	55 €
Championnats U17 / U16 Foot à 11	50 €
Championnat U17 / U16 Foot à 8	50 €
Championnats U15 / U14 Foot à 11	50 €
Championnat U15 / U14 Foot à 8	50 €
Championnat U15 F Foot à 8	50 €
Championnats U13 / U12 Foot à 8	50 €
Championnats U13 F Foot à 8 (U12F – U13F – U14F)	50 €
Plateaux U11 / U10 Foot à 8	50 €
Plateaux U11 F Foot à 5 (U9F – U10F – U11F)	28 €
Plateaux- U9 / U8 - U7 / U6	28 €
Plateaux U8 F Foot à 5 (U6F – U7F – U8F)	28 €
Championnat Futsal Seniors	33 €
Championnat Beach Soccer	33 €
Pratique Futsal Jeune.....	33 €
Foot Loisir à 8	33 €

66 Esplanade de l'Égalité, ZAC PierresVives
BP 7250, 34086 Montpellier Cedex 4

Téléphone : 04 67 15 94 40 – Télécopie : 04 67 15 94 59

secretariat@herault.fff.fr

Site : <http://herault.fff.fr> – Siret 319 713 582 000 25 – Code APE 9312Z

COUPES DE L'HERAULT ET CHALLENGES

Art 2 a) du RCO

C.D.H. Seniors	52 €
Challenge Seniors Maurice MARTIN.....	22 €
C.D.H. Seniors Vétérans	52 €
Challenge Séniors F Maurice BALSAN	35 €
C.D.H. U19 – U17 – U15	34 €
C.D.H. U18 F – U15 F	22 €
Challenges et Festi Foot U13 – Challenge U11	exempté
CDH – Challenge futsal seniors	33 €
CDH – Challenge futsal féminines	exempté
Pratique futsal U13.....	33 €

CAUTIONNEMENTS

Art 2 a) du RCO

Départemental 1	45 €
Départemental 2	45 €
Départemental 3	45 €
Départemental 4	45 €
Départemental 5	45 €
Seniors Vétérans	45 €
Championnat Séniors F	45 €
Championnat U19	35 €
Championnats U17 – U15 – U13 et U18 F	30 €
Championnats U15 – U13 – U15 F	30 €
Championnats U13 F Foot à 8 (U12F – U13F – U14F)	30 €
Plateaux U10 / U11 – U9 – U7 / U8 – U11 F – U8 F	30 €
Plateaux U6	25 €
Championnats Futsal	15 €
Foot Loisir à 8	15 €
Championnat Beach Soccer	15 €

CAISSE SPECIALE DES ARBITRES, TARIF PAR LICENCIE :

Art 14 du RCO

• Club disputant championnats Nationaux	3,10 €
• Club disputant championnats Régionaux	2,60 €
• Club disputant championnats D1 – D2	1,90 €
• Autres clubs	1,50 €
Participation minimum	80 €

Un premier acompte, prélevé en septembre sera calculé en fonction des effectifs de la saison précédente.

Le deuxième acompte sera prélevé en janvier, après régularisation en fonction des effectifs de la saison en cours.

66 Esplanade de l'Égalité, ZAC PierresVives
BP 7250, 34086 Montpellier Cedex 4

Téléphone : 04 67 15 94 40 – Télécopie : 04 67 15 94 59

secretariat@herault.fff.fr

Site : <http://herault.fff.fr> – Siret 319 713 582 000 25 – Code APE 9312Z

AUTRES DROITS

Frais de dossier administratif – somme débitée du compte du club (par affaire)

art. 190.3 des RG FFF

Devant la Commission Générale d'Appel	100 €
Devant la Commission d'Appel Disciplinaire	100 €
Demande de remise de peine	exempté
Autorisation pour l'organisation d'un Tournoi.....	exempté
Droits de confirmation de réserves d'avant-match art 186 RG FFF.....	30 €
Droits de réserves techniques art 186 RG FFF.....	30 €
Droits de Réclamation d'après-match & d'évocation art 187 RG FFF	55 €
Visite terrain pour homologation	50 €
Prix d'entrée minimum Art 20 a) RCO.....	4 €
Surtaxe match d'ouverture Art 20 a) RCO.....	1 €

PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION

Art 17 Statuts du District

Par licencié :

Seniors – Seniors Vétérans – Seniors Féminines	6,60 €
U19 – U17 – U15	4 €
Foot à 8 : U13/U12 - U11/U10	3,30 €
Foot à 5 : U9/U8 – U7/U6	2 €
Autres licenciés	2 €
Participation minimum.....	100 €

CAISSE DE COMPENSATION ET DE PEREQUATION KILOMETRIQUE

Art 25 du RCO

Montant de base	300 €
-----------------------	-------

MONTANTS DES AMENDES SAISON 2022 / 2023

Non représentation à l'Assemblée Générale art 12.3 Statuts District.....	200 €
Sauf Clubs non actifs, football diversifié (foot loisir, futsal, beach soccer)	50 €
Obligations des clubs (trois dirigeants) art 30.1 alinéa 1 et 30.2 RG FFF.....	50 €
Non-respect du nombre minimum de dirigeants par équipe engagée art 20 RI	10 €
Non envoi de rapport(s) demandé(s) (amende unique par club et par affaire).....	70 €
Avertissement art 3.3.7 Annexe Disciplinaire RG FFF, barème District.....	11 €
Expulsion art 3.3.7 Annexe Disciplinaire RG FFF, barème District.....	30 €
Absence(s) non motivée(s) à une convocation (amende unique par club)	70 €
Refus d'Organisation d'une Rencontre, sur demande du District art 19 RI.....	50 €
Refus d'engagement en Coupe de l'Hérault séniors – D1 –D2 art 17 du RI.....	100 €
Retard de Communication de fiche de renseignements art 18 du RI	40 €
Retard de règlement art 25 du RI	
• 1 ^{er} rappel	50 €
• 2 ^{ème} rappel	100 €

66 Esplanade de l'Égalité, ZAC PierresVives
BP 7250, 34086 Montpellier Cedex 4

Téléphone : 04 67 15 94 40 – Télécopie : 04 67 15 94 59

secretariat@herault.fff.fr

Site : <http://herault.fff.fr> – Siret 319 713 582 000 25 – Code APE 9312Z

• Prélèvement et chèque rejeté.....	10 €
Non-retour Challenge séniors art 50 du RCO.....	250 €
Non-retour Challenge séniors Maurice Martin art 50 du RCO.....	150 €
Non-respect de la catégorie d'âge art 213 RG FFF.....	25 €
Défaut de mise à disposition des installations dans les délais art 6 d) du RCO	50 €
Notification tardive de jour – terrain – heure art 7 du RCO U13 à seniors et fém.	20 €
Notification tardive de jour – terrain – heure (U6 à U11) art 7d) du RCO	10 €
Défaut de notification de jour – terrain – heure art 7 e) du RCO.....	50 €
Défaut de notification de tournoi dans les temps art 21 du RI.....	exempté
Ports d'équipements non conformes art11 et 54 .2 du RCO	50 €
Non fourniture de ballon sur terrain neutre art 12 du RCO	50 €
Non-paiement de frais d'un officiel art 14 du RCO	50 €
Match non joué suite à l'absence de la feuille de match art 10 e) du RCO.....	100 €
Non accomplissement des formalités d'avant-match art 10 a) du RCO	30 €
Feuille de match non conforme art 10 b) du RCO	30 €
Absence de numéro de licence sur la feuille de match art 10 a) du RCO	5 €
Absence désignation du Responsable sécurité (Clubs D1 à D3) art 15 c) du RCO	30 €
Feuille de match Informatisée non utilisation de la tablette art 139 bis RG FFF.....	1 ^{ère} infraction 1€ - au-delà 50 €
F.M.I. transmise hors délais art 10 g) du RCO.....	1 ^{er} hors délais 1€ - au-delà : 50€
Feuille de match adressée hors délais hormis catégories U6 à U11 art 10 e) du RCO	1 ^{er} hors délais 1€ - au-delà : 50€
Feuille de match adressée hors délais catégories U6 à U11 art 10 e) du RCO	1 ^{er} hors délais 1€ - au-delà : 5€
Feuille de match non-parvenue hormis catégories U6 à U11 art 10 e) du RCO	50 €
Feuille de match non-parvenue catégories U6 à U11 art 10 e) du RCO.....	10 €
Défaut de licence validée (Non cumulatif avec absence n° de lic.) art 30 et 59 RG FFF	50 €
Infraction aux règles de qualification et de participation art 10 d) du RCO	50 €
Fraude – tentative de fraude art 207 RG FFF.....	Mini. 100 €
Abandon du terrain avant la fin de la rencontre art 18 du RCO	50 €
Indemnité kilométrique trajet simple le plus rapide art 17 e) du RCO.....	3 € / km
Feuilles de recette et justificatifs, adressés hors délais, défaut art 21 & 25 du RCO ...	30 €
Défaut de saisie de résultat sur le site Internet après match art 10 f) du RCO.....	30 €/résultat, le 1 ^{er} 1€ puis 30 € par journée
Défaut de tracé de la zone technique art 24 du RCO.....	25 €
Pour les rencontres de : D1 – D2 – D3 A partir 1/8 ^{èmes} de Finales de la C.D.H. Seniors	

RETRAIT D'ENGAGEMENT D'UNE EQUIPE APRES EDITION DU CALENDRIER

Art 2 a) du RCO

Départemental1 & D2.....	500 €
Départemental 3	400 €
Départemental 4	200 €
Départemental 5 – Seniors Vétérans	150 €
Championnat Séniors F.....	100 €

66 Esplanade de l'Égalité, ZAC PierresVives
BP 7250, 34086 Montpellier Cedex 4

Téléphone : 04 67 15 94 40 – Télécopie : 04 67 15 94 59

secretariat@herault.fff.fr

Site : <http://herault.fff.fr> – Siret 319 713 582 000 25 – Code APE 9312Z

Championnats U19 – U17 – U15 – U18 F.....	80 €
Championnat U13 – Plateaux U10/U11 – U9 – U7/U8 – U6	80 €
Championnat U13 F à 8 – Championnat U15 F à 8	50 €
Compétition Futsal	100 €
Compétition Beach-Soccer.....	30 €

FORFAIT

Art 17 c) du RCO

Notifié plus de 10 jours avant la rencontre :

Départemental 1 & D2	70 €
Départemental 3	20 €
Départemental 4 & D5 – Seniors Vétérans	10 €
Championnat Séniors F	10 €
Championnats U19 – U17 – U15– U18 F.....	7 €
Championnat U13 – Plateaux U10/U11.....	7 €
Championnat U15 F – U13 F – U11 F.....	7 €
Plateaux U6 à U9 et U8 F	5 €
Compétitions Futsal	10 €
Compétition Beach Soccer	10 €

Notifié moins de 10 jours avant la rencontre :

Montants doublés base « notifié plus de 10 jours avant la rencontre ».

Non Notifié :

Montants quadruplés base « notifié plus de 10 jours avant la rencontre ».

FORFAITS GENERAUX

Art 17 d) du RCO

Avant les 5 derniers matchs pour les compétitions en une phase (*hors Coupes de l'Hérault*)

Avant les 3 derniers matchs pour les compétitions en deux phases

Départemental 1 – Départemental 2	350 €
Départemental 3	160 €
Départemental 4	100 €
Départementale 5 – Seniors Vétérans	70 €
Championnat Séniors F	70 €
Championnats U19 – U17 – U15 – U18 F.....	50 €
Championnat U13 – Plateaux U10/U11 – U11 F	50 €
Championnat U13 F & U15 F à 8	50 €
Plateaux U6 à U9 et U8 F	exempté
Compétitions Futsal	70 €
Compétition Beach Soccer	70 €

Dans les 5 derniers matchs pour les compétitions en une phase (*hors coupes de l'Hérault*)

Dans les 3 derniers matchs pour les compétitions en deux phases

Départemental 1 – Départemental 2	500 €
Départemental 3.....	250 €
Départemental 4.....	150 €
Départementale 5 – Seniors Vétérans	90 €
Championnat Séniors F	90 €
Championnats U19 – U17 – U15 – U18 F.....	70 €
Championnat U13 – Plateaux U10/U11	70 €
Championnat U13 F – U15 F – Plateaux U11 F	50 €
Plateaux U6 à U9 et U8 F	5 €
Compétitions Futsal	90 €
Compétition Beach Soccer	70 €

FORFAIT COUPE D'OCCITANIE

Art 14 RG Coupes LFO gestion District

Toutes catégories.....	100 €
------------------------	-------

FORFAIT COUPE DE L'HERAULT

Art 17 c) du RCO

Seniors (Sauf challenge Maurice MARTIN)

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	28 €
Non notifié	56 €
A partir des 1/8 ^{èmes} de Finale	
Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	400 €
Non notifié	600 €

Seniors (challenge Maurice MARTIN)

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	28 €
Non notifié	56 €
A partir des 1/8 ^{èmes} de Finale	
Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	200 €
Non notifié	300 €

Seniors Vétérans – U19 – U17- U15

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	28 €
Non notifié	56 €
A partir des 1/8 ^{èmes} jusqu'aux ¼ de Finale	
Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	100 €
Non notifié	200 €
A partir des ½ Finales	
Notifiés dans les dix jours qui précèdent la rencontre	400 €
Non notifié	600 €

FORFAIT CHALLENGE ET COUPES DE L'HERAULT SENIORS F, U18 F, U15 F

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	14 €
Non notifié	28 €

66 Esplanade de l'Égalité, ZAC PierresVives
BP 7250, 34086 Montpellier Cedex 4

Téléphone : 04 67 15 94 40 – Télécopie : 04 67 15 94 59

secretariat@herault.fff.fr

Site : <http://herault.fff.fr> – Siret 319 713 582 000 25 – Code APE 9312Z

A partir des 1/8^{èmes} jusqu'aux ¼ de Finale
Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre 100 €
Non notifié 200 €

A partir des ½ Finales
Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre 400 €
Non notifié 600 €

FORFAIT CHALLENGE DE L'HÉRAULT FUTSAL SENIOR

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre 14 €
Non notifié 28 €

A partir des ½ Finales
Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre 200 €
Non notifié 400 €

FORFAIT CHALLENGE DE L'HÉRAULT FUTSAL SENIOR FÉMININES

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre 14 €
Non notifié 28 €

A partir des ½ Finales
Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre 200 €
Non notifié 400 €

FORFAIT CHALLENGE DE L'HÉRAULT FUTSAL JEUNES

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre 14 €
Non notifié 28 €

A partir des ½ Finales
Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre 200 €
Non notifié 400 €

FORFAIT FESTIVAL FOOT U13, U13 F

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre 14 €
Non notifié 28 €

Pour le plateau final :
Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre 200 €
Non notifié 400 €

FORFAIT CHALLENGE FOOT U13

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre 14 €
Non notifié 28 €

FORFAIT CHALLENGE FOOT U11

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre 14 €
Non notifié 28 €

Cotisation Syndicale des Arbitres

En plus de la signature à venir de la convention avec un cabinet d'avocats pour la défense des arbitres dans le cadre d'agressions, il est décidé par le Comité de Direction de prendre en charge pour chaque arbitre la moitié de sa cotisation syndicale (UNAF etc..) à hauteur de 20€.

La proposition ci-dessus est soumise au vote : **adopté à l'unanimité (13 voix pour)**.

Formation ARBITRES (gestion des conflits)

Trois sessions de formation de 12 personnes sur ce thème seront proposées et prises en charge par le District de l'Hérault.

La proposition ci-dessus est soumise au vote : **adopté à l'unanimité (13 voix pour)**.

Tablettes

Dans le cadre du passage à la FMI pour les U13 et vétérans, un devis de 30 tablettes sera demandé afin de pouvoir remplacer les tablettes de formation FMI mais aussi pour aider les clubs jamais aidés.

Pack Bénévoles

Présentation par Hervé Grammatico du projet du nouveau Pack pour nos bénévoles pour la future saison.

IV DIVERS

Statut de l'Arbitrage

Didier MAS informe le Comité de Direction de la bonne tenue et organisation de cette réunion.

Bonus-malus

David BLATTES informe le Comité de Direction du nouveau calcul effectué à la suite de la non prise en compte de la journée du 12/12/2021 (date du mouvement de grève des arbitres).

Arbitres : formation Collège Simone VEIL

Une remise de dotations aux arbitres de cette formation 2021/2022 sera programmée courant septembre 2022.

Le Président,
David BLATTES

La Secrétaire de séance,
Meriem FERHAT